Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

Convocation du 28 avril 2026
Affichée / Publiée le 28/04/2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**27**
Quorum :	**14**
Présents :	20
Absents :	7
Procurations :	6
Votants :	26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20260504-DCM04052026052-DE

LE QUATRE MAI DEUX MILLE VINGT SIX à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire**.

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Chrystel CAULET, Mathieu LEVILLAIN, Christine PERTUISEL, Raymond BLOUET, **Adjoints.** Annick VIVIEN, Agnès GODREUIL, Valérie HAMONIC, Régis BOUGIS, Flavie ANNE, David LE LARGE, Lydie THEBAULT, Angélique CHARVET, Gwenaëlle PENSIVY, Vincent GRUFFAT, Pierre PIRON, Alexis FAUCHEUX.

EXCUSÉS : Jean-Paul RONSIN, Jean RONSIN, Francine RABINIAUX, Caroline COPPENS, Nicolas VOLLE, Geoffroy CLAIN, Mathias JOLY.

PROCURATIONS : Jean-Paul RONSIN à Mathieu LEVILLAIN, Jean RONSIN à Raymond BLOUET, Francine RABINIAUX à Annick VIVIEN, Caroline COPPENS à Chrystel CAULET, Geoffroy CLAIN à Régine LEFEUVRE, Mathias JOLY à Elisabeth ABADIE.

SECRETAIRE de SEANCE : Chrystel CAULET.

OBJET : RECONDUCTION DU DISPOSITIF ARGENT DE POCHE (N°2026-052)

Mathieu LEVILLAIN, Adjoint délégué à la jeunesse, rappelle que le dispositif « Argent de Poche » a été reconduit tous les étés depuis sa mise en place en 2014.
Il permet à des jeunes Bédéens âgés de 16 ans révolus à moins de 18 ans, de travailler dans les services municipaux durant 3h/ jour durant une semaine et de percevoir de l'argent de poche (6€/ heure net ; soit 90 € par semaine).
Ce dispositif suscite toujours l'intérêt de jeunes, qui découvrent un univers professionnel.
En outre, depuis janvier 2023, il est élargi à des missions ponctuelles qui concernent la mise en place et le service de vins d'honneur (cérémonie des vœux de la municipalité, inaugurations….).

Vu l'article L2121-29 du CGCT,

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- reconduit le dispositif « Argent de Poche » pour l'été 2026,
- confirme l'élargissement du dispositif à des missions ponctuelles de service de vins d'honneur organisés par la municipalité,
- fixe l'enveloppe budgétaire annuelle 2026 dédiée à ce dispositif à 3000 €,
- charge le Maire de prendre les décisions administratives afférentes à ce dispositif, et de signer tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

MAIRIE DE BÉDÉE (ILLE-ET-VILAINE)

LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.